

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

7207/82 (Presse 67)

773rd meeting of the Council

- Foreign Affairs -

Brussels, 25 May 1982

President: Mr Léo TINDEMANS,
Minister for External Relations
of the Kingdom of Belgium

Luxembourg:

Miss Colette FLESCH

Minister for Foreign Affairs

Netherlands:

Mr H. van den BROEK

State Secretary,
Ministry of Foreign Affairs

United Kingdom:

Mr Douglas HURD

Minister of State,
Foreign and Commonwealth Office

o

o

o

Commission:

Mr Gaston THORN

President

Mr François-Xavier ORTOLI

Vice-President

Mr Wilhelm HAFERKAMP

Vice-President

Mr Frans J.J.J. ANDRIESSEN

Member

Mr Karl-Heinz NARJES

Member

Mr Edgard PISANI

Member

o

o

o

UNITED KINGDOM BUDGET CONTRIBUTION

In view of the political agreement reached by the Ministers for Foreign Affairs on the night of 24-25 May regarding the United Kingdom's 1982 budget contribution, the Council agreed to enter this item on the agenda for its meeting on 21 and 22 June in order to adopt, on the basis of proposals from the Commission, the formal provisions implementing the political agreement.

GREENLAND - MEMORANDUM FROM THE DANISH DELEGATION

The Council took note of a statement by the Danish Minister in which he introduced his government's memorandum on the future status it wished to be accorded to Greenland, viz. the conclusion of a revision treaty excluding Greenland from the geographical scope of the Treaties and application of the provisions on the association of overseas countries and territories.

The President stated that he would arrange for the steps necessary for a study of this subject to be taken as soon as possible.

WESTERN ECONOMIC SUMMIT AT VERSAILLES

The Council held a discussion, based in particular on a communication from the Commission, on the guidelines for the Community representatives at the next Economic Summit at Versailles on 4 and 5 June 1982.

The Community will be represented at the summit by the Presidents of the Council and the Commission.

CONCILIATION PROCEDURE WITH THE EUROPEAN PARLIAMENT

The Council discussed the Commission proposal on the conciliation procedure adopted in 1975 between the European Parliament, the Council and the Commission.

The Council asked the Permanent Representatives Committee to submit a report for its meeting on 21 and 22 June in the light of this initial policy debate.

SUSPENSION OF IMPORTS FROM ARGENTINA

The Council - the Representatives of the Member States for the European Coal and Steel Community - extended for an indefinite period the Regulation - the European Coal and Steel Community Decision - suspending imports of all products originating in Argentina under the same conditions as the decision taken in Luxembourg on 17 May 1982.

EGYPT

The Council prepared for the 2nd meeting at Ministerial level of the EEC-Egypt Co-operation Council which was held on the same day with Dr Boutros BOUTROS-GHALI, Minister of State for Foreign Affairs of the Arab Republic of Egypt in the chair (see Press Release CEE-RAE 2803/82 (Presse 68) of 25 May 1982).

MANIOC

The Council noted that the Commission had concluded negotiations with Thailand for the conclusion of a co-operation agreement relating to production, marketing and trade in manioc and with Indonesia for an agreement on imports of manioc from that country.

It instructed the Permanent Representatives Committee to enable it to state a position on the signing and conclusion of these agreements as soon as the procedures for informing the European Parliament had been carried out.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Commercial Policy and Customs Union

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation concerning the definitive collection of a provisional anti-dumping duty on certain welded steel tubes originating in Romania.

The Council also adopted in the official languages of the Communities the Regulation opening, allocating and providing for the administration of a Community tariff quota for yarn of poly (p - phenyleneterephthalamide) for use in the manufacture of tyres or of products used in the manufacture of tyres, falling within subheading ex 51.01 of the Common Customs Tariff.

Relations with the EFTA countries

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation on the application of Decisions No 5/81 of the EEC-Austria, EEC-Finland, EEC-Iceland, EEC-Norway, EEC-Sweden and EEC-Switzerland Joint Committees amending Protocols Nos 1 and 2 to the Agreements between the EEC and the said States.

Research

The Council adopted in the official languages of the Communities the Decision on the conclusion of the Co-operation Agreement between the EEC and the Kingdom of Sweden on a European Research and Development programme in the field of the recycling of urban and industrial waste.

The Council also adopted in the official languages of the Communities, the Decision adopting a research and training programme (1982-1986) in the field of controlled thermonuclear fusion.

Appointments

On a proposal from the Danish Government, the Council appointed Mr P. WILLEBERG a member and Mr M. HESSELHOLT an alternate member of the Advisory Committee on Veterinary Training to replace Mr H.C. ADLER and Mr P. WILLEBERG respectively for the remainder of their term of office, which runs until 17 February 1983.

The Council also appointed, on a proposal from the Netherlands Government, Mr E.R. BUNT, Federatie Nederlandse Vakbeweging, a member of the Advisory Committee on Safety, Hygiene and Health Protection at Work to replace Mr A. DE BRUIN, who has resigned, for the remainder of the latter's term of office, which runs until 1 April 1985.

Bruxelles le 24 mai 1982
Note BIO (82) 225 aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

Reunion ministerielle du 24 mai

La Commission s est reunie de 8h30 a 9h30 ce matin pour mettre au point sa position sur les divers sujets qui seront traites aujourd'hui au Palais d Egmont.

La reunion ministerielle - depuis les dernieres reunions de Luxembourg, cette appellation permet de passer d'une reunion de cooperation politique a un Conseil en fonction des necessites - a commence ses travaux a 10 h. sur le probleme de la contribution britannique.

Il s agit de trouver une solution pour la fameuse troisieme et derniere annee explicitement prevue par l accord de mai 80 (voir BIO precedentes) et de prendre l engagement de regler le regime futur le plus tot possible avant la fin de l annee en cours.

Je vous rappelle que la Commission a toujours considere que les trois dossiers d actualite, FALKLANDS, PRIX AGRICOLES, CONTRIBUTION BRITANNIQUE, devaient etre traites en parallele, selon leurs merites propres, sans que des liens soient etablis entre l'un et l'autre ou l'un et les autres.

- sur l EMBARGO, la Commission a pris ses responsabilites devant le Parlement lors de la derniere session et fait tous les efforts necessaires pour preserver la solidarite communautaire au benefice du Royaume Uni;

- sur le dossier AGRICOLE, la Commission a souhaite et obtenu qu'une decision soit prise sans provoquer ni encourager une querelle institutionnelle;

- sur le dossier de la CONTRIBUTION BRITANNIQUE, la Commission n'a menage aucun effort depuis le debut de l'annee derniere, pour concilier les positions des dix pays membres d'abord pour le regime futur, c'est a dire dans le cadre de l'exercice Mandat, ensuite lorsqu'il est apparu, a Villers-le-Temple, que le troisieme volet du Mandat, en l'occurrence celui de la contribution britannique pour le regime futur, n'avait aucune chance d'aboutir a court terme, en proposant une solution pour la troisieme et derniere annee. C'est cette solution qui est actuellement sur la table des Ministres et qui a fait l'objet d'une contreproposition britannique transmise aux Etats Membres et a la Commission depuis mercredi.

mr:

Au cours des travaux de ce matin, il est apparu q une solution pourrait se degager pour neuf Delegations, sur la base de la proposition de la Commission, en faisant eventuellement un geste supplementaire d une ampleur cependant modeste et en prenant l engagement qu a la cloture de l exercice budgetaire 82, l eventuel surplus par rapport a l estimation de 1530 MECU ferait l objet d une participation des Neuf, dont il ne faudrait preciser ni le montant, ni le pourcentage : il s agirait en somme d un engagement politique de solidarite des Neuf avec le Royaume Uni au cas ou le chiffre 82 depasserait l estimation de 1530 MECU.

La delegation britannique souhaite pour sa part un engagement plus precis sans que les positions soient irremediablement arretees a ce stade. La reunion ministerielle a interrompu ses travaux a 12h15 pour des contacts bilateraux dans la salle meme, tandis que les directeurs politiques terminaient leurs travaux dans une salle voisine.

A 12h45, les ministres ont repris la seance pleniere, sur la base des travaux des directeurs politiques et un accord vient d intervenir a 13h15 pour une prorogation des mesures d EMBARGO sur la meme base qu il y a huit jours (7 Etats Membres sur la base juridique du 113 et 1 Etat Membre (Danemark) sur celle du 224, tandis que 2 Etats Membres gardaient leur liberte d action (Italie et Irlande)).

Cette prorogation d une duree indeterminee, n est pas assortie comme cela avait ete envisage a un moment par certaines delegations, d une declaration politique.

Le Conseil reprendra ses travaux apres le dejeuner sur le plan Genscher/Colombo et la contribution britannique.

Amities

Manuel Santarelli Comeur 14 h////

Bruxelles, le 24 mai 1982

Note BIO(82) 225 suite 1 aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe

Reunion ministerielle

Les travaux ont repris a 15h sur le plan Genscher/Colombo et se poursuivent toujours sur le meme sujet a 17h30, l examen du probleme du vote majoritaire, ayant ete reporte a une date ulterieure.

Les previsions, avec les reserves d usage, pourraient etre d une cloture des travaux vers 18 h et d une reprise du dossier de la contribution britannique en fin de seance ou pendant le diner. Il est probable que la reunion ministerielle se poursuivra demain matin sans que l on puisse a ce stade faire des previsions sur les perspectives d accord en ce qui concerne le dossier de la contribution britannique.

Amities

Manuel Santarelli Comeur 17h30

Dicte du Palais d Edmont par telephone////





Bruxelles le 25 mai 1982

Note BIO (82) 225 suite 2 aux Bureaux Nationaux
cc aux Membres du Groupe

Reunion ministerielle du 24 mai 1982

Au cours d'une breve Conference de presse qu'il a tenue a 18h30 M. Tindemans a annonce que les travaux sur le Mandat reprendraient a 19h00 et fait le point de la situation :

1. Falklands

"Les Ministres des Affaires etrangeres des Dix se sont penches sur l'evolution de la situation et ont confirme leur totale adhesion a la resolution 502 des Nations Unies. Ils ont affirme leur fervent desir de voir prevaloir une solution pacifique et leur souci de contribuer a oeuvrer dans ce sens. C'est dans cet esprit qu'ils ont confirme leur position du 17 mai dernier en prorogeant dans les memes conditions l'embargo pour une duree indeterminee, etant entendu que cet embargo serait leve des que la situation le permettrait."

2. Plan Genscher-Colombo

"Sur les 4 problemes : securite en Europe, Relations entre Communauté et Cooperation politique, Competences du Parlement europeen, vote majoritaire et "compromis de Luxembourg", les trois premiers feront l'objet d'un examen plus approfondi au sein du Comite d'experts preside par M. P. de Schouteet, tandis que les Ministres sont invites a reflechir eux memes sur le quatrieme et se reverront dimanche 20 juin a Luxembourg avant d'aborder le Conseil des 21 et 22 juin".

3. Autres questions

Le President du Conseil a mentionne les problemes traites :
Declaration des Dix sur le conflit Irak/Iran (qui vous est envoyee par expres), attentat contre l'Ambassade de France a Beyrouth, Namibie, Sommet de Versailles, Turquie, Libreville, Moyen Orient et Amerique centrale.



Les travaux ont repris comme prévu a 19 h. sur la contribution britannique; les ministres ne se sont pas separees a 20 h, mais a 21 h. apres une nouvelle procedure de "confessionnal" pour se rendre au diner de travail (toujours au Palais d Egmont) qui s est prolonge jusqu a 22h30. Les travaux ont repris ensuite sur la base d un projet de la Presidence du Conseil et ce jusqu a 3 heures, ce mardi matin.

M. Tindemans a presente dans ces termes l accord sur la contribution britannique :

1. Une solution a ete trouvee pour l annee 1982 qui se traduira dans le budget 1983. La compensation en faveur du Royaume Uni est fixee pour 1982 a 850 MECU;

2. Les corrections a effectuer sur les annees 80 et 81 seront prises en compte, a la lumiere des donnees reelles concernant ces deux annees, lors de la negociation sur le futur regime pluriannuel.

3. Les ajustements necessaires en hausse ou en baisse, pour l annee 1982 par rapport a l estimation des 1530 MECU, s effectueront sur la base des propositions presentees par la Commission le 16 mai dernier (voir BIO 213).

4. Les ministres s engagent a prendre une decision sur le regime pluriannuel (annee 83 et suivantes) avant la fin du mois de novembre>

5. La Republique Federale d Allemagne verra sa participation a la contribution britannique pour 1982 reduite de 50 % (elle passera donc de 36% actuellement a 18 % et devrait se situer entre 140 et 150 MECU).

M. Tindemans a indique que la Commission preparerait les reglements necessaires pour l annee 82 des les prochaines semaines et s est refuse a donner toute precision sur les pourcentages de participation des huit Etats Membres a la contribution en faveur du Royaume Uni, compte tenu de la reduction de la participation de la Republique Federale d Allemagne de 50 %.

La conference de presse s est terminee a 3h30 et un delai sera necessaire pour clarifier un certain nombre de points, tant en ce qui concerne les textes de reference sur les bases de l accord intervenu, qu en ce qui concerne la repartition entre les Neuf telle qu elle est evoquee ci dessus.

Amities

Manuel Santarelli COMEUR 10h30////

Bruxelles, le 25 mai 1982.

Note BIO (82) 226 (suite 2) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES DU 25 MAI 1982. (Klaus van der Pas)

Malte et Chypre

Sous les points divers le Conseil a tres brievement evoque les relations avec ces deux pays. Faute d'accord avec ces pays, la Communaute applique, depuis le debut de l'annee, des regimes commerciaux autonomes a leur egard, regimes qui viennent a echeance le 30 juin. Un effort sera fait pour debloquer ces dossiers.

Sommet de Versailles

Le Conseil a prepare, en reestreinte, la position communautaire a prendre lors du Sommet Economique occidental de Versailles, les 4-6 juin. Avant que le Conseil ne passe au huis clos le President Thorn a souligne l'importance de ce Sommet dans la situation economique actuelle. l'ordre du jour du Sommet comprend 5 points : nouvelles technologies, situation economique et monetaire, commerce mondiale, problemes energetiques et Nord Sud.

Amities,

M.SANTARELLI COEUR 17.30 ////





Bruxelles, le 26 mai 1982.

Note BIO (82) 226 (suite 3 et fin) aux Bureaux Nationaux
cc. aux Membres du Groupe du Porte-Parole

CONSEIL AFFAIRES ETRANGERES

Procédure de concertation interinstitutionnelle (P. van Enk)

Le Conseil a consacré un premier débat d'orientation aux propositions de la Commission qui visent à améliorer et à étendre la procédure de concertation entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission (COM (81) 816 final, P-87(81)). Il s'est avéré que ce dossier pourrait se heurter à un blocage de la part de la délégation danoise qui a refusé tout changement de substance de la procédure de concertation, bien que la plupart des Etats Membres soient prêts à suivre les grandes lignes des propositions de la Commission. A noter toutefois que les délégations du Royaume-Uni, de l'Irlande, de la Grèce et de la France préfèrent améliorer la procédure avant de procéder à son extension.

M. Andriessen, défendant les propositions au nom de la Commission, a beaucoup insisté pour que l'amélioration et l'extension aillent de pair. Le Commissaire a souligné que dans les milieux parlementaires, des espérances se font sentir. Les députés sont soucieux des compétences du Parlement en vue de la première échéance électorale en 1984. M. Andriessen a suggéré que le Président se mette en rapport avec le Parlement pour organiser une concertation sur les propositions en question.

Le Président a renvoyé le sujet à la prochaine réunion du Conseil en invitant le Coreper à préparer une proposition. Il pourrait se mettre en rapport avec le Parlement pour des contacts informels si les délégations française et danoise l'admettent. En effet, l'Ambassadeur français doit vérifier si son gouvernement est d'accord et le ministre danois a annoncé qu'il y réfléchirait.

IMPORTATIONS MANIOC (M. Vasey)

Le Conseil a approuvé

- le projet d'accord paraphe avec la Thaïlande fixant le volume des importations de racines de manioc en provenance de ce pays;
- le projet d'accord avec l'Indonésie concernant le volume des importations en provenance de ce pays et des autres parties contractantes du GATT;
- un règlement fixant le régime d'importation pour les racines de manioc en 1982, et qui prévoit le remplacement du régime actuel (prélèvement consolidé à 6%) par un contingent tarifaire à 6% dans les limites prévues par les accords précités, à savoir :

Thaïlande	:	5.000.000 tonnes
Parties contractantes		
du GATT		590.000 tonnes
(dont Indonésie		500.000 tonnes)
Autres pays		370.000 tonnes

TOTAL		5.960.000 tonnes

Les quantités importées au-delà de ces limites devront acquitter le prélevement à l'importation prévu pour les céréales fourragères. Afin d'assurer le respect de ces limites la Commission a déjà suspendu la préfixation du prélevement à 6%. Les modalités de répartition des contingents seront fixées par la Commission ultérieurement. L'accord avec la Thaïlande prévoit le maintien du volume des importations à 5 millions de tonnes en 1983 et 1984, descendant à 4,5 millions de tonnes en 1985 et 1986. Une quantité supplémentaire égale à 10% du volume annuel sera autorisée pour chaque période de deux ans. Le contingent GATT passera de 590.000 tonnes en 1982 à 882.355 tonnes en 1983 et 1984 et à 970.590 tonnes en 1985 et 1986, étant entendu que 85% du contingent seront réservés aux importations en provenance de l'Indonésie.

Amitiés,
Manuel SANTARELLI. 11h Comeur////

